

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 27 Juillet

INFORMATIONS

M. Félix Faure en villégiature

Paris, 25 juillet.

M. Félix Faure, Mme Faure et leur fille ont quitté Paris ce matin pour le Havre.

Quand le président, en redingote noire, avec la rosette de la Légion d'honneur, est descendu de voiture à la gare Saint-Lazare, accompagné des généraux Zurlinden, Tournier, et des officiers de sa maison militaire, il a été salué par une foule assez compacte.

Il a été reçu au bas du grand escalier par les ministres du commerce, de l'agriculture, de la marine, de la justice, etc., et par le haut personnel de la Compagnie.

Après s'être entretenu quelques instants avec les ministres et le directeur de la Compagnie, M. Félix Faure a pris place, à sept heures vingt, dans le wagon-salon, avec Mme et Mlle Faure, le général Tournier, les commandants Bourgeois et Germinet, le capitaine de Lamothe et le signal du départ a été donné.

M. Le Gall et le commandant Moreau restent provisoirement à l'Élysée pour l'expédition des affaires.

« Il est aujourd'hui certain, dit le *Figaro*, que M. Félix Faure visitera Dieppe pendant les semaines de villégiature qu'il va passer au Havre. Ce qui aussi est certain, c'est que ce déplacement n'aura aucun caractère officiel. Le président visitera plusieurs ports de la Seine-Inférieure en s'y rendant par mer et à bord d'un navire de guerre. La date exacte du voyage à Dieppe n'est pas encore fixée, mais il n'aura lieu qu'après le 5 août. »

Le Havre, 25 juillet.

A l'arrivée au Havre, le sous-préfet M. Salmon, le maire M. Brindeau, les adjoints et les conseillers municipaux, ainsi que le colonel commandant le régiment en garnison au Havre, sont venus saluer M. Félix Faure et sa famille, et leur présenter leurs souhaits de bienvenue.

Le président de la République s'est ensuite dirigé vers la sortie et est monté dans un landau avec Mme et Mlle Félix Faure et le général Tournier. Deux voitures suivaient, occupées par les officiers de la maison militaire.

Le cortège s'est dirigé vers la Villa de la Côte, où il est arrivé en une vingtaine de minutes.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 45

Le Roi des Braves

PAR JULES DE GASTYNE

XXVI

Là il apprit un détail qui le renversa d'étonnement.

La scène de l'*Hôtel des Ambassadeurs* avait frappé l'officier ministériel qui se la rappelait parfaitement.

Je vois encore le comte, dit-il, comme je l'ai vu à ce moment... Il semblait très abattu... Il ne pouvait plus parler, et quand il a signé, sa main tremblait tellement, que c'est à peine s'il a pu former une signature lisible. Néanmoins, je ne le croyais pas si bas, et j'ai été stupéfait quand j'ai appris sa mort... J'ai fait autrefois, un peu de médecine, et pour moi, quand je l'ai vu, le comte de Kermor n'offrait aucune trace de la maladie qui l'a emporté une heure après. C'est ce qui m'a toujours stupéfait.

Bauchène n'avait pas fait un mouvement. — Pourrais-je savoir, demanda-t-il, quelles étaient les clauses du testament de Julien de Kermor ?

— Parfaitement. L'homme de loi se fit apporter un vieux dossier et lut la teneur de l'écrit que nos lecteurs

Aussitôt entré chez lui, le président a déjeuné dans l'intimité. Il ne doit faire aucune sortie cette après-midi.

Alliance franco-russe

Sous le titre : « Un feuillet du traité franco-russe », le *Figaro* publie le résultat d'une enquête faite par lui dans les chancelleries. D'après cette enquête, notre confrère se dit en mesure d'affirmer qu'il existe réellement un traité d'alliance entre la France et la Russie, et publie les clauses du traité en cas de guerre.

Une différence capitale doit être relevée entre les conventions dites de la Triple-Alliance qui lient entre elles l'Autriche, l'Italie et l'Allemagne, — et la convention franco-russe.

Dans le traité constitutif de la Triple-Alliance, l'appréciation du *casus fœderis*, c'est-à-dire, en bon français, de l'obligation de marcher, est laissée, dans une certaine mesure, à l'arbitraire des gouvernements contractants.

Les éventualités visibles sur lesquelles est basé l'accord des trois puissances font d'une attaque de la France contre l'une quelconque des trois puissances contractantes le point de départ essentiel de la coopération.

Si par impossible l'une des puissances alliées attaquait la France, les deux autres se trouveraient, d'après les termes mêmes du traité qui sont connus, déliées de l'obligation fédérale.

Si l'agression de la France était contestable (et quel est le cas où elle ne pourrait être contestée ?) les deux puissances qui ne l'auraient pas subie ou provoquée seraient juges de l'étendue de l'engagement qu'elles auraient pris.

Qui ne perçoit combien cette liberté d'appréciation est dangereuse et combien large elle ouvre la porte à l'imprévu ? Supposez une collision subite, le gain éclatant d'une bataille par un de nos généraux d'avant-garde ne modifierait-il pas sensiblement la façon de voir de l'Italie et de l'Autriche touchant la nature des obligations qu'elles auraient assumées ?

C'est là le danger pour la Triple-Alliance. Elle ne résisterait pas à un premier combat heureux pour nos armes.

« Dans l'alliance franco-russe, au contraire, le *casus fœderis*, l'obligation de marcher, sont absolus. Pas d'appréciation préalable et forcément arbitraire des intentions ni des circonstances.

» Les deux puissances sont liées sans conditions.

» Qui touche à l'une attente à l'autre.

» Une déclaration de guerre ou un acte d'hostilité qui atteint l'une blesse l'autre.

connaissent.

— Et on n'a jamais retrouvé l'enfant ? interrogea le maître d'armes.

— Jamais, monsieur.

— Alors toute la fortune est allée au frère ?

— C'est lui qui en jouit depuis cette époque...

— Il n'était pas à Paris au moment de la mort de son frère ?

— Non, monsieur... Il se trouvait en Amérique, à New-York où je lui ai télégraphié.

— Et il a fait beaucoup d'efforts, demanda notre héros d'un air légèrement ironique, pour retrouver son neveu ?

— Tout ce qu'il a été possible de faire, il l'a tenté ; il a fait élever au Père-Lachaise un superbe monument au défunt.

Bauchène en savait assez.

Il salua le notaire et se retira.

Il se fit conduire chez le médecin.

Celui-ci n'avait plus qu'un souvenir vague de ce qui s'était passé.

Il se rappelait bien avoir constaté un cas de petite vérole noire à l'*Hôtel des Ambassadeurs*, mais il n'avait pas su même le nom de l'homme décédé.

— Vous comprenez, dit-il à Bauchène, que je n'en ai pas demandé bien long. On me montra l'homme. Il était mort d'une maladie contagieuse... Je n'ai songé qu'à une chose, le faire ensevelir le plus tôt possible.

— C'est tout naturel, mais quelques heures avant sa mort, cet homme était sorti, avait dicté son testament, parlé...

— J'ignorais ces détails.

« Sans négociations, sans pourparlers, sans explications oiseuses, les deux Etats mobiliseraient leurs armées simultanément. »

La différence entre les deux ordres de stipulations est tellement sensible, qu'il est inutile d'insister sur sa haute signification.

D'autre part, le *New-York Herald* publie une interview prise à Saint-Petersbourg par son correspondant « à un haut personnage dont le nom, des plus connus dans toute la Russie, est presque aussi connu à Paris : c'est un ami intime de M. de Witte, ministre des finances » :

— Et vous qui voyez tous les hommes importants de l'Empire, que disent-ils ?

Lorsque je cause avec M. de Witte, qui a la réputation, vous le savez, d'être la plus grande intelligence du Conseil des Ministres (et nous avons constamment parlé ensemble de l'alliance franco-russe), l'existence de l'alliance n'est jamais mise en question un seul instant. Cela ne nous viendrait même pas à l'idée.

Et maintenant, supposez que les Etats-Unis en viennent à négocier un traité politique important avec la France ou avec une autre nation, iriez-vous en publier les détails à travers le monde ? A-t-on jamais publié les détails de la Triple-Alliance ? Non, n'est-ce pas ? Dès lors, pourquoi la Russie publierait-elle les détails de son traité avec la France ?

Je doute, d'ailleurs, qu'en France il y ait beaucoup de Ministres qui sachent ce que contient le texte de ce document. Par contre, M. de Mohrenheim le sait assurément, comme le savait M. Carnot et comme le sait M. Félix Faure.

— Et croyez-vous, comme beaucoup de personnes ici, qu'un traité complémentaire a été conclu depuis peu.

— Oui, depuis l'avènement du Tsar actuel, il y a eu un traité militaire supplémentaire.

— Pensez-vous que la Russie se considère un jour comme autorisée à agir en Egypte ?

— Assurément, je le crois. Elle voudra rendre libre sa route vers ses possessions d'Orient : il est même probable qu'elle demandera à l'Allemagne de se joindre encore à elle.

— Mais la Russie désire-t-elle vraiment la paix ?

— Du ministre au cocher de droshki, il n'y a personne en Russie qui ne désire la paix, sauf peut-être les officiers : ceux-là, naturellement, comme dans tous les pays, désirent toujours la guerre.

Mais la France aussi veut fermement la paix et les clauses du traité sont faites pour assurer cette paix.

C'est assurément pour prévenir une agression contre la Russie ou contre la France que le traité

— La petite vérole noire est-elle donc une maladie si foudroyante ?

— Non, on traîne quelquefois quatre ou cinq ours.

— Or, le comte de Kermor...

— Il se nommait le comte de Kermor ? demanda le médecin.

— Oui, monsieur.

— Or, le comte de Kermor, poursuivit Bauchène, n'avait même pas été malade. Le notaire, qui a reçu son testament, une heure avant la mort, n'avait constaté, il vient de le dire, aucune trace de maladie.

Le docteur ouvrait des yeux énormes.

— Vous m'épouvantez ! murmura-t-il.

— N'y a-t-il pas quelques poisons dont les effets se rapprochent ?

L'homme de l'art fit un bond effaré.

— Auriez-vous donc des soupçons ? s'écria-t-il.

— Mieux que cela, maintenant, répondit tranquillement Bauchène.

— Il y a, fit le médecin, des poisons végétaux qui amènent, comme l'affection dont nous parlons, la décomposition, et par suite des taches noires qui ressemblent assez à celles de la petite vérole noire.

— C'est de cette maladie-là qu'est mort le comte, s'écria le maître d'armes.

Le médecin le regarda d'un air hébété.

— Un crime s'écria-t-il... Je me suis trompé à ce point !

— Personne n'est infallible, docteur.

— Il est certain que si j'avais su les circonstances... mais j'étais si loin de me douter !

— Si vous avez commis une erreur, nous le

a été fait : et si l'une ou l'autre des deux puissances venait à être attaquée, elles combattraient toutes deux.

Les Appels comme d'abus

Du *Figaro* :

A l'exemple du clergé de Roubaix, le curé de Bressuire, poursuivi pour avoir fait sortir une procession le jour de la Fête-Dieu, vient de soulever l'exception préjudicielle d'abus, et le juge a sursis à statuer jusqu'à la décision du Conseil d'Etat.

Jamais, croyons-nous, le Conseil d'Etat n'avait eu à la fois à statuer sur autant d'appels comme d'abus, le gouvernement lui ayant déféré — pour cause de manifestations collectives contre le droit d'accroissement — une centaine d'ecclésiastiques, et ce même gouvernement lui étant déféré, d'autre part, dans la personne de plusieurs maires, par plus de trente curés ou vicaires.

La Révision du cadastre

De la *Republique Française* :

Parmi les questions qui vont être examinées par les conseils généraux, il en est une dont l'importance n'échappe pas aux agriculteurs. Nous voulons parler de la révision du cadastre.

On sait que l'établissement du cadastre, commencé en 1807, fut achevé en 1850. Il ne fallut pas moins de quarante-trois ans pour mener à bien un pareil travail et faire le relevé parcellaire de tout le territoire français. D'ailleurs la besogne entreprise avait subi des temps d'arrêt, par suite des grandes guerres de l'Empire et des événements politiques qui marquèrent la Restauration.

Tel qu'il était en 1850, le cadastre représentait un ensemble de documents extrêmement précieux. Mais depuis cette époque les propriétés ont subi de nombreuses transformations. La construction des voies ferrées a eu pour résultat de réduire, de morceler ou même de faire disparaître entièrement les parcelles acquises par les compagnies. Des terrains en friche ont été livrés à la culture ; la propriété bâtie a pris un développement considérable ; l'extension donnée au réseau vicinal s'est ajoutée à toutes les causes des changements que nous venons d'indiquer. Si bien que le cadastre actuel se rattache à un état de choses remontant à un demi-siècle, et qu'on ne peut s'en tenir aux renseignements qu'il fournit, sauf dans un petit nombre de communes où il a été mis à jour.

Or, c'est précisément sur les indications du cadastre que sont basées les taxes foncières. Aussi des erreurs se produisent-elles, malgré tout le soin apporté dans l'évaluation de la part

saurons bientôt. Mais préparez-vous à le reconnaître et à le dire.

— A le dire ? bégaya le médecin ahuri...

A qui ?

— A la justice !

Le maître d'armes prit son chapeau et s'éloigna.

Le Roi des Braves sortit fort impressionné de ces différentes entrevues... Pen à peu la lumière se faisait. Il commençait à voir clair dans ce sombre drame. Il avait acquis la certitude, au village de Kermor, que le comte était capable de tous les crimes. Le notaire avait eu des doutes sur la façon brusque dont était mort Julien de Kermor. Le médecin lui-même commençait maintenant à craindre de s'être trompé. Il n'y a pas jusqu'à la date de cette mort qui n'eût frappé notre héros. Elle avait eu lieu le jour même où il avait retiré de la Seine l'enfant devenu depuis son fils adoptif.

Il se frappa le front.

— J'y suis ! s'écria-t-il. C'est sur la ligne du Havre, que le crime a été commis. C'est en se rendant à New-York, pour attendre la lettre du notaire, que le misérable a tenté de se débarrasser de l'héritier.

Le maître d'armes était tout frémissant.

Il était aussi ému qu'un savant venant de faire une grande découverte.

Il marchait à grand pas dans les rues, absorbé, ne voyant rien.

Un point restait encore obscur dans son cerveau.

Comment Julien, qui était fort mal avec son frère, avait-il pris le soin de faire un testament en

d'impôt que doit payer chaque propriétaire.

Il faut donc refaire le cadastre. On pourrait ainsi répartir plus équitablement l'impôt et procéder au bornage, opération qui présente le plus grand intérêt pour les propriétaires. C'est faute de titre officiel concernant les limites des parcelles que les cultivateurs ont souvent à soutenir des procès coûteux. La même cause place le Crédit foncier dans l'impossibilité de leur venir en aide ou du moins de rendre aux propriétaires peu fortunés tous les services qu'on croyait pouvoir attendre de l'institution.

Mais la réfection totale du cadastre ne pourrait être terminée avant une vingtaine d'années; elle coûterait plus d'un demi-milliard. En présence d'un travail aussi considérable et d'une aussi lourde dépense, on comprend que la commission nommée pour étudier cette question ait cherché une méthode toute différente. M. Boudenot propose, à ce sujet, une manière de procéder dont la dépense n'excéderait pas six francs par hectare. Le travail de révision du cadastre serait confié à un service spécial. Chaque commune serait libre de demander la révision des plans et documents qui la concernent. La dépense serait supportée partie par les communes, partie par l'Etat.

On arriverait ainsi à faire du cadastre un tableau exact de la propriété rurale, sans inscrire au budget des dépenses excessives. Cette proposition semble présenter l'avantage d'être pratiquement réalisable et nous croyons qu'elle réunira de nombreux partisans.

La convention Franco-Chinoise

Paris, 25 juillet 1895.

Les principaux chapitres du nouveau traité entre la France et la Chine, réglant les relations commerciales entre les provinces du sud de la Chine et les possessions françaises limitrophes, sont les suivants :

L'article 1^{er} accorde à la France le droit de maintenir un agent consulaire à Tien-Bang.

L'article 2 ouvre la ville de Lunchow dans la province de Kwang-Si, au nord de Lang-Son et la ville de Meng-Tsé au commerce français et annamites. Il décide, en outre, que la ville de Hokhow est un port ouvert, et donne à la France le droit d'établir un consul dans cette dernière ville.

L'article 3 décide que Shemao, situé entre le Mekong et le Nam-Te, à 210 milles au nord de Luang-Prabang, sera ouvert au commerce et que les sujets français seront autorisés à s'y établir et à y conclure des arrangements pour le transport des marchandises par les rivières Loso et Mékong, et par la route appelée route des Mandarins.

L'article 4 contient des dispositions pour une réduction des droits de douanes.

L'article 5 s'occupe de la question du travail dans les mines dans les trois provinces de Kwang-Tung, Kwang-Si et Yunnan et établit que les ingénieurs français auront un droit primordial, en ce qui concerne leur exploitation. Il donne aussi à la France le droit d'étendre le réseau des chemins de fer annamites.

L'article 6 donne à la France le droit d'établir des communications télégraphiques avec Shiman et Muong-Ha-Hin. Les tarifs devront être fixés d'après la convention de Chefou.

Les articles 7 et 8 renferment des stipulations commerciales fixes.

L'article 2 dit que les traités précédemment

faveur de celui-ci ? Le fils mort, Jean héritait tout naturellement.

Julien devait connaître assez son aîné pour redouter qu'il ne mit pas une grande ardeur à retrouver l'enfant qui devait lui enlever la fortune qu'il convoitait.

Il y avait là quelque mystère dont notre héros n'avait pas encore la clef.

Tout en marchant, il était arrivé machinalement devant la salle de la rue de Richelieu, où la Panthère, on s'en souvient, donnait des leçons à sa place. Il venait prendre son beau-frère pour rentrer avec lui à Belleville.

Celui-ci, le voyant préoccupé, lui demanda ce qu'il avait.

Jacques lui raconta ce qu'il avait appris et lui fit part du problème qui l'embarrassait.

La Panthère, comme illuminé soudainement, lui mit sa main sur l'épaule.

— Veux-tu que je te dise le fin mot de l'affaire ?

— Toi ?

— Moi... Ne m'as-tu pas dit que les deux frères se ressemblaient ?

— A ne pas les distinguer l'un de l'autre... On me l'a encore confirmé là-bas.

— Rien de plus simple, alors... Jean de Kermor a empoisonné son frère.

— Je n'en doute plus.

— Puis il a repris sa place dans le lit, a dicté au notaire le testament fait en sa faveur.

— Tounerre ! s'écria Bauchène, dont l'exclamation fit retourner tous les passants, c'est pourtant vrai... Je n'y avais pas songé.

— Il a remis ensuite le cadavre dans le lit, pour-

conclure ne sont pas modifiés par la présente convention et conserveront toute leur vigueur.

Enfin, la présente convention, qui sera regardée comme une convention additionnelle, devra être ratifiée par l'empereur de Chine et le président de la République française, après quoi les ratifications devront être échangées, aussitôt que possible, à Pékin.

L'Insurrection cubaine

Madrid, 26 juillet.

Une dépêche de la Havane à l'Impartial annonce que le maréchal Campos est parti de Manzanillo pour Santiago de Cuba.

On lui prépare dans cette dernière ville une sympathique réception.

Le ministre de la guerre a télégraphié au maréchal Campos, pour lui faire part de l'impression profonde causée par les récents faits d'armes et des sentiments d'admiration de la Régente, du gouvernement et de l'opinion publique, envers le chef illustre de l'armée héroïque qui a lutté pendant cinq heures contre un ennemi trois fois plus nombreux, et qui a sauvé une ville importante menacée par les insurgés.

La patrie saura récompenser des exploits aussi éclatants.

L'Emprunt Chinois

On vient de publier l'avis de répartition pour les souscriptions faites en France et en Belgique. Les souscripteurs de :

1 à 25 obligations reçoivent 1 obligation :

* Les souscripteurs de :

26 à 51 obligations reçoivent 2 obligations.

A partir de 52 obligations il est attribué 4 28 0/0 des demandes, chaque fraction d'une demi-obligation et au delà donnant droit à une obligation entière.

L'Expédition de Madagascar

Toulon, 25 juillet.

Le steamer affrété *Notre-du-Salut* est arrivé ce matin à neuf heures en rade de Toulon; après une visite minutieuse du navire et l'examen sanitaire, la libre pratique lui a été accordée.

Le steamer a débarqué aussitôt ses malades, qui seront dirigés dans la journée sur Porquerolles.

Le steamer quittera Toulon demain matin pour Marseille, où il débarquera encore 130 alités.

Lettre d'un « marsouin »

Nous avons sous les yeux une lettre d'un soldat d'infanterie de marine, datée du bivouac de Mevarono, 19 juin, et adressée à ses parents.

Il nous paraît intéressant de communiquer à nos lecteurs cette lettre écrite par un de ces « marsouins » si sympathiques à la population parisienne; on en lira, croyons-nous, les détails qu'elle contient sur la vie du soldat en campagne, avec d'autant plus de plaisir qu'elle prouve une fois de plus la bonne humeur dont nos braves « marsouins » ne se départissent jamais, quels que soient les dures fatigues de la marche et les dangers du climat et des batailles.

Bivouac de Mevarono, le 19 juin 1895.

Mes chers parents,

Nous avançons toujours vers Suberville, mais sans grand danger, puisque nous avons toujours les troupes du Ministère de la Guerre pour

suivre la Panthère.

— Oui, oui, nous y sommes. Nous brûlons. Ah! le gredin ! le gredin !

Et le Roi des Braves se mit à marcher avec une telle agitation que son compagnon avait de la peine à le suivre.

— Et dire, s'écria-t-il, que je n'avais pas pensé à cela !

— On ne pense pas à tout, fit modestement le beau-frère.

Le lendemain matin, de très bonne heure, Jacques Bauchène, qui n'avait pas fermé l'œil de la nuit, la tête pleine de mille projets qui devaient assurer sa vengeance et le bonheur d'Henri se trouvait dans le bureau d'attente qui précède le cabinet du chef de la sûreté et où nous l'avons vu déjà.

Le fonctionnaire n'était pas encore arrivé, mais, dix minutes à peine après l'entrée de Bauchène, il traversa la pièce, remarqua notre héros, le reconnut et lui dit :

— Vous avez du nouveau ?

— Oui, monsieur le commissaire, beaucoup de nouveau, répondit notre héros, tout frémissant d'impatience.

— Entrez, dit le policier.

Il prit une clef, ouvrit la porte de son bureau et fit passer le Roi des Braves devant lui. Il lui indiqua un siège.

— Asseyez-vous !

Bauchène s'assit.

Le chef enleva son chapeau, son foulard, son pardessus, puis il vint à sa table, regarda les papiers qui s'y trouvaient, ouvrit quelques lettres qu'il parcourut à la hâte, et s'assujettissant dans

son fauteuil, il se tourna vers son visiteur, dont tous les nerfs tressaillaient.

En effet le moment décisif était venu. Notre héros n'avait plus que quelques mots à dire, et justice allait être faite au bandit-gentilhomme qui se nommait le comte de Kermor.

— Je vous écoute, monsieur, dit le chef. Le Roi des Braves raconta, avec la chaleur qu'il mettait à toutes choses, tout ce qu'il avait appris, tout ce qu'il avait découvert.

Le fonctionnaire l'écoutait attentivement, surpris de la perspicacité, de l'énergie et de la ténacité de notre héros, mais sans donner aucune marque d'approbation.

Cette froideur déconcertait le narrateur, qui se figurait voir le policier bonir sur son fauteuil et se précipiter avec lui pour arrêter le coquin qu'il venait lui dénoncer.

Mais le chef n'avait pas bougé.

— En effet, dit-il tranquillement, quand le Roi des Braves eut terminé, vous pourriez bien être sur la trace d'un crime épouvantable et les faits ont dû se passer comme vous vous l'imaginez.

— Ils sont patents, visibles... je les touche du doigt, s'écria le père adoptif d'Henri avec chaleur.

— Et quel est le nom du coupable que vous soupçonnez ? demanda précipitamment le policier.

— Le comte de Kermor ! répondit Bauchène avec énergie.

Le chef de la sûreté fit un bond en avant sur son siège et s'écria d'un air ahuri :

— Vous dites ?

— Le comte de Kermor ! répéta le maître

avec sans gêne vous chatouiller la figure. A mon humble avis, pour terminer cette lettre, je crois qu'il y a une chose à faire à l'avenir : Madagascar sera colonie française. Le protectorat aboli.

La reine Ranavolo sera déchuée et prisonnière de guerre. Prendre possession du pays avec tous les pouvoirs possibles. C'est trop cher et trop de mal pour ne pas répondre à ces exigences.

Toulon, 25 juillet.

Le *Notre Dame-de-Salut*, commandant Pillard, parti de Majunga le 27 juin à midi, s'est arrêté le lendemain matin à six heures à Nossibé, puis au sanatorium de Nossicumba où il a débarqué 60 malades et embarqué 100 convalescents.

Ce steamer a fait escale à Obok, puis à Alger où il a laissé une quarantaine de Kabyles et son arrivée à Toulon a eu lieu ce matin.

Il y avait à bord 315 passagers militaires et marins, parmi lesquels 6 officiers : MM. Boyer, lieutenant et Barba-Embark, sous-lieutenant des tirailleurs algériens, Watrin, médecin de la guerre, Leseueur, médecin de la marine, Boulhant, capitaine, et Labasque, lieutenant de l'artillerie de marine.

Treize décès se sont produits en cours de voyage.

Voici les noms des décédés : Mignot, 4^e régiment d'infanterie ; Bilouet, 13^e régiment de marine, Cretot, 200^e régiment, Bozec, des équipages de la flotte, Tranquille, de l'infanterie de marine, Lambert, du génie, Bayet, de la 2^e compagnie d'ouvriers, Four, du 40^e chasseurs, tous non gradés ; trois Kabyles et deux tirailleurs arabes.

20 malades alités de la marine ont été débarqués à l'hôpital Saint-Mandrier.

Il reste à bord 90 malades alités de la guerre pour l'hôpital de Marseille et 208 convalescents appartenant à différentes armes.

A midi, aucun ordre n'avait été donné pour aller débarquer ces convalescents au sanatorium de Porquerolles.

Ces convalescents sont très affaiblis et ont assurément besoin de repos et de bonne nourriture. L'armée, disent-ils, est pleine d'entraîn et a une entière confiance dans ses chefs, malheureusement, la maladie a un peu retardé le mouvement en avant.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

La situation électorale

Lalbenque

M. Bru a un concurrent sérieux au conseil d'arrondissement, en M. le docteur Combarieu, très sympathique dans le canton.

Catus

M. Brugalières repassera haut la main dimanche. Nous n'en saurions dire autant de M. Cambornac, qui a pour concurrent M. Faurie, fils du docteur Faurie, qui jouit dans le canton de l'estime générale.

Limogne

Une candidature surgit à l'improviste contre celle de M. Pradines, c'est celle de M. le baron

d'armes.

De la main le policier lui imposa silence.

— Mais vous êtes fou, mon ami... Le comte de Kermor, un homme honoré, estimé.

— On est toujours estimé, quand on a un titre et des millions !...

Le chef jetait vers la porte des regards épouvantés.

— Un homme chez qui vont le préfet et le garde des sceaux lui-même.

— Que m'importe le réplique Bauchène... C'est le comte de Kermor qui a empoisonné son frère et jeté dans la Seine l'enfant que j'ai recueilli.

Le fonctionnaire, effrayé, courut à la porte pour s'assurer qu'elle était bien fermée.

Il revint à Bauchène.

— S'attaquer à un homme comme le comte de Kermor, poursuivit-il, quand on n'est pas sûr de son fait, c'est très dangereux... Il n'y a pour nous autres que des coups à recevoir. D'ailleurs, il faut bien que je vous le dise, votre système d'accusation est basé sur des suppositions. Quand vous aurez quelques preuves, revenez me voir ; mais, en attendant, si j'ai un conseil à vous donner, c'est d'être circonspect et de ne pas aller crier votre hisoïre sur les toits, car il pourrait vous en cuire.

Le maître d'armes ne trouva pas un mot à répondre.

Il s'était levé et restait bouche bée, les jambes coupées par la stupeur.

Le chef de la sûreté le salua légèrement et lui ouvrit la porte.

(A suivre).

de Vauzelles, industriel à Cénévières. Vouloir terrasser en moins de 24 heures le doyen du Conseil général du Lot, c'est une tentative hardie, qui n'aura d'autre effet que d'augmenter la majorité de l'honorable conseiller sortant, en poussant au vote les indifférents qui se seraient peut-être abstenus.

M. A. de Vauzelles, adresse aux électeurs du canton de Limogne, la profession de foi suivante :

Messieurs et Chers amis,
Me voici de retour d'une période de service militaire ; j'ai voulu avant de venir solliciter vos suffrages au Conseil général, faire connaissance avec chacun de vous.

Le temps, hélas ! me manque ; mais ce que je ne puis faire avant, je me ferai certainement un devoir de le faire après, si vous m'honorez de votre confiance.

Je ne chercherai pas à critiquer mon concurrent. — Je considère Monsieur Pradines comme un très honnête homme. — Je ne vous poserai qu'une question à son sujet :

Qu'a-t-il fait pour chacun de vous en particulier depuis que vous l'honorez de vos votes ?

A-t-il, d'une façon même générale, cherché beaucoup et défendu les intérêts de notre canton ?

Vous me connaissez tous, plus ou moins, mais tous vous avez entendu parler de moi.

Vous savez l'activité que j'apporte pour mes affaires personnelles ; sachez que si vos suffrages me sont acquis, je déploierai la même activité, la même intelligence pour soutenir et défendre vos intérêts.

Que de choses à créer dans ce canton de Limogne, si peu riche en industrie !

Qu'a-t-on fait jusqu'à ce jour pour augmenter la richesse dans le pays et le bien-être de tous ? Rien, n'est-ce pas ?

Eh bien, je viens vous demander vos suffrages, confiant en vous et heureux de pouvoir me mettre entièrement à votre service.

Je ne suis pas pour quelques jours seulement dans ce pays, comme se plaît à le dire mon concurrent, — je ne suis pas un oiseau de passage.

Je suis bien décidé à rester au milieu de vous, et à travailler avec vous. Je n'accepte donc pas ce titre d'étranger. — En France, tout français est chez lui, surtout quand il peut beaucoup pour la prospérité et le bonheur de tous.

Ayez confiance et vous me trouverez toujours et sans parti pris au service de tous.

A. de VAUZELLES, industriel à Cénévières.

Montcuq

M. Béral adresse à ses électeurs la profession de foi suivante :

Pech-Fumat, le 9 juillet 1895.

Monsieur et cher compatriote,

Je viens solliciter votre suffrage pour le renouvellement du mandat de conseiller général, que les électeurs du canton de Montcuq ont bien voulu me confier pendant douze ans.

Vous me connaissez trop, depuis longtemps, pour que j'ai besoin de vous exposer longuement mon programme politique.

Inébranlablement dévoué à la République, je suis le partisan résolu de tout progrès sérieux, de toute réforme sérieusement étudiée et pratiquée.

Mais je reste l'adversaire déclaré de toutes ces théories aussi vides que bruyantes, de toutes ces utopies dangereuses, qui n'ont d'autre résultats que de provoquer des agitations stériles et souvent funestes, entretenir et envenimer nos divisions, paralyser les meilleures volontés, et enfin arrêter ou au moins retarder toute réforme pratiquement utile, tout progrès réellement fécond.

J'appuierai toutes les mesures qui pourront atténuer et répartir plus équitablement les charges et les impôts qui pèsent si lourdement sur les contribuables et particulièrement sur la population agricole, qu'on a trop longtemps sacrifiée, et qui est cependant la véritable base de la fortune, de la force et de la grandeur de la Patrie.

Je joindrai tous mes efforts à ceux qui seront faits, pour rendre à l'agriculture, et spécialement à celle de notre contrée, je n'ose pas dire toute son ancienne prospérité, mais une nouvelle vitalité, un nouvel essor, lui permettant de ne pas laisser sans profit le travail acharné, le labeur incessant de ceux qui, malgré de cruels déboires, et d'amères déceptions, n'hésitent pas à lui consacrer encore toute leur vie.

Quant aux intérêts du canton, de ses communes et de leurs habitants, d'autres se faisant peut-être illusion sur l'influence et l'autorité qu'ils n'ont pas encore, et qu'ils espéraient conquérir, peuvent croire et même dire qu'ils seront tout aussi bien, si non mieux que moi, en mesure de les défendre et de les sauvegarder.

Mais je puis affirmer hautement, qu'en tous cas, comme vous avez pu vous en convaincre dans le passé, personne, certainement, n'y portera plus de zèle et de dévouement que moi.

J'ai donc la ferme conviction que les électeurs du canton de Montcuq, et cette fois, avec une

majorité encore plus imposante, voudront bien me renouveler le mandat dont ils m'ont honoré pendant douze ans et j'ose espérer que vous voudrez bien m'accorder votre suffrage et votre concours.

Veuillez agréer, Monsieur et cher compatriote, la nouvelle assurance de mes sentiments les plus distingués et les plus dévoués.

E. BÉRAL, sénateur.

CIRCULAIRE DE M. FABRE

Chers concitoyens,

En posant ma candidature contre celle de notre conseiller général sortant, j'ai cru répondre aux vœux de la grande majorité d'entre vous, qui désirent que leur représentant à l'assemblée départementale soit enfin un homme du canton.

Inutile de vous dire qui je suis. Depuis bientôt douze ans que je vis au milieu de vous, vous avez pu apprendre à me connaître. Pour ce qui est de mes opinions politiques, comme vous le savez, elles ont toujours été très fermement républicaines.

Que si, dans ces dernières années, dans les rangs du parti que je m'honore d'avoir toujours servi, nous avons vu des hommes trafiquer de leur mandat, en mettant leur concours au service des agitateurs et des exploités de la haute-banque, personne ne me blâmera, je pense, de m'être séparé de ces mandataires frappés d'indignité et qui doivent être mis indistinctement au ban de tous les partis.

La devise de tout mandataire doit être : « Honneur, droiture, probité. »

Si, comme je l'espère, chers concitoyens, j'ai le grand honneur d'être votre élu, je puis vous donner l'assurance que cette noble devise sera toujours la mienne.

Je me déclare partisan résolu de la marche en avant, à condition toutefois que cette marche soit sagement réglée sur celle du progrès, toute réforme prématurée étant destinée, selon moi, à devenir fatalement caduque.

Propriétaire et agriculteur comme la plupart d'entre vous et, de plus, appelé par ma profession à parcourir journellement vos campagnes, mieux que personne, je connais les misères et les souffrances de l'agriculture.

Je voudrais qu'on arrivât progressivement à la suppression de l'impôt foncier, et, en attendant de voir réaliser définitivement cette réforme qui s'impose, les pouvoirs publics devraient prendre des mesures pour que nos denrées, le blé surtout, puissent être vendues à des prix plus rémunérateurs.

En terminant, je ne saurais assez vous recommander de ne pas perdre de vue que vous avez tous intérêt à favoriser le triomphe d'une candidature locale.

Au surplus, je ne dois pas vous laisser ignorer que mes relations avec des amis influents, me permettront de rendre au canton des services sérieux ; et, d'un autre côté, vous savez que chacun de vous me trouvera toujours disposé à lui être utile.

Électeurs,

Dans ce que je viens de vous exposer, j'ai la conviction d'être avec vous en complète communauté de vues et d'intérêts, et je ne doute pas que le 28 juillet vous n'avez tous à cœur de me prouver que je n'ai pas trop présumé de vos suffrages.

Emile FABRE, médecin.

Contributions indirectes

Par décision de M. le Directeur, en date du 24 juillet, M. Lémauzi, commis principal, chef de poste à la brigade de surveillance de la Charente, est nommé commis principal à Cahors, en remplacement de M. Girou, nommé receveur à Cazes (Charente-Inférieure).

Monuments historiques

Judi, à 2 heures, a eu lieu à la Préfecture l'adjudication des travaux de restauration des tours des Pendus, Pont Valentré et du Lycée.

M. Lemoine, de Paris, a été déclaré adjudicataire avec un rabais de 26 fr. 30 0/0, sauf approbation ministérielle du procès-verbal d'adjudication.

Orphéon de Cahors

A l'occasion du tirage de la loterie et pour remercier la population de l'empressement qu'elle a mis à assister au concert de dimanche dernier, l'Orphéon se fera entendre, demain soir, à 8 heures 1/2, au kiosque des Allées Fénélon.

Société de secours mutuels des instituteurs et institutrices du Lot

Élection des vice-présidents
Inscrits, 447 : suffrages extrêmes, 307.

Ont obtenu : MM. Frayssi (2^e circonscription), 216 voix, élu ; Soulié (Gourdon), 204, élu ; Ausset (Figeac), 204, élu ; Métayer (1^{re} circonscription), 192, élu ; Caussavel, 67 ; Gineste, 61 ; Ménauge, 58 ; Deltheil, 50 ; Turlan, 46 ; Bouyé, 41 ; Delpouget, 34 ; Rey, 34.

Écrasé sous une machine

Judi soir, vers quatre heures et demie, M. Ayot, cantonnier à Larozière, commune de Cahors, aidant à déplacer une machine à battre le blé, a glissé sous cette machine et a été écrasé.

Ce malheureux, âgé de 40 ans, laisse quatre enfants, dont le dernier est à la mamelle.

Tribunal correctionnel de Cahors

Audience du 25 juillet

Dans la journée du 2 juillet dernier, vers 3 heures 1/2 du soir, Marguerite Bach a rencontré le sieur Jean Delon, avec lequel elle est brouillée. A la suite de quelques paroles injurieuses, Delon a ramassé une pierre qu'il a lancé à la femme Bach et lui a fait une blessure qui a occasionné un repos de quinze jours.

Delon est condamné à six jours de prison (loi Bérenger).

Louis Dalat, demeurant à Bouziès, et son gendre Vayssi étaient cités devant le juge de paix de Saint-Géry, par le sieur Philippe Magot, en réparation de dommages-intérêts que leurs chè-vres lui auraient causé dans sa propriété.

A la sortie de l'audience, les trois plaideurs réconciliés allèrent trinquer chez M. Apurse, aubergiste, puis ils se rendirent ensemble à leur domicile.

En chemin, une nouvelle discussion éclata. Soudain Magot sortit un revolver, mais il fut désarmé par Dalat et son gendre. Dalat reçut quelques blessures sans gravité.

Magot est condamné à un mois de prison pour coups et blessures et port d'armes prohibées.

Souillac

Par décret du 18 juillet, conformément aux délibérations du conseil municipal de Souillac, en date des 11 novembre 1894 et 26 mai 1895, l'érection a été décidée en cette commune d'une statue au contre-amiral de Verninac-St-Maur, ancien ministre de la Marine.

St-Céré

Soirée des plus réussies mercredi au château de Révery. On y fêta l'arrivée du jeune baryton Vianneng, artiste de l'Opéra Comique.

Les invités de M^{me} Mouliérat ont eu le régal d'entendre M. Grivot dans sa belle création *La Nuit de St-Jean*, M. Vianneng dans l'air de *Paul et Virginie*, puis enfin le maître de la maison dans l'air de Manon et le Duo des *Pêcheurs de Perles* avec son camarade Vianneng.

Enthousiasme des privilégiés qui assistaient à la soirée.

Si cela continue, toutes nos gloires parisiennes vont défilier sur les fraîches rives du Lot et de la Bave, puisqu'on nous annonce la prochaine arrivée de François Coppée au château de Révery.

Le Correspondant.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Un train de plaisir pour une excursion dans le Lot et l'Aveyron, partira de Paris le jeudi 1^{er} août à 8 h. 35 du soir.

Il desservira les stations comprises entre Les Quatre-Routes, St-Denis-près-Martel, Souillac, Lamativie, Figeac, Bagnac, Capdenac, Najac, Deczeville et Rodez.

Le retour à Paris aura lieu le mardi 13 août à 7 h. 48 du matin.

PRIX DES PLACES, ALLER ET RETOUR

(Timbrs-quitance de 0,10 non compris)

De Paris aux Quatre-Routes, St-Denis-près-Martel, Souillac, Lamativie, Figeac, Bagnac et aux stations intermédiaires :
2^e classe, 40 fr., 3^e classe, 27 fr.

De Paris à Capdenac, Villefranche-de-Rouergue, Najac, Deczeville, Rodez et aux stations intermédiaires :
2^e classe, 43 fr., 3^e classe, 30 fr.

La Compagnie ne pouvant disposer pour ce train que d'un nombre limité de billets, la distribution cessera dès que ce nombre sera délivré et au plus tard le 31 juillet à 6 heures du soir.

THÉÂTRE DE CAHORS

La Tournée Ch. Baret

donnera, le Dimanche 4 août prochain, une représentation des plus intéressantes composée de 1^o *La Fille bien gardée*, avec la *Petite Parfait*, la mignonne gamine de la Comédie-Française.

2^o *Audition de Chansons modernes*, par le désopilant BARET.

L'*Engrenage*, Comédie en 3 actes, de M. Brieux, dont le principal rôle sera interprété par le célèbre *Dieudonné*, du Vaudeville.

La Pharmacie populaire et commerciale

Rue de l'Hôtel de Ville, à Cahors, créatrice de la *Pharmacie à prix réduit*, est la seule qui donne des médicaments de choix à 50 0/0 au-dessous du tarif de la région.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 20 au 27 juillet 1895

Naissances

Grelet, François, au Château-d'eau.
Cossé, Jean, rue de L'abreuvoir, 5.
Mouly, Félicité, à St-Henri.
Vidaillac, Baptiste, rue de la Banque, 1.
Ramond, Zénaïs, rue St-Maurice, 6.

Mariages

Garrigou, Jean, tailleur d'habits, et Blanc, Marie.
Avezou, Marcelin, ajusteur mécanicien, et Viala, Joséphine, tailleur en robes.

Décès

Delfour, François, 49 ans, à l'hospice.
Linsac, Paul, garçon de la Bibliothèque, 69 ans, rue Fénélon, 6.
Ladoux, Paul, cultivateur, 15 ans, à la ferme d'Arnis.
Nouaillac, Jeanne, 60 ans, célibataire, Place de la Gendarmerie, 1.
Ayot, Jean, cantonnier, 43 ans, à Larozière.

FAITS DIVERS

Tous médecins

Le *Figaro* publie la note suivante, reprise par plusieurs journaux :

Une épidémie que personne ne soupçonnait et dont on ne peut calculer les terribles conséquences, vient de fondre sur le département du Gers qui était déjà si tourmenté, il s'agit de l'invasion de la Faculté de médecine dans le conseil général de cet infortuné pays.

Cette invasion est sans précédent dans notre histoire politique ; tous les conseillers généraux ou d'arrondissement sont médecins, et si quelque siège reste encore vacant dans cette mêlée, il est aussitôt disputé par des vétérinaires.

Terrible accident de chemin de fer

Saint-Brieux, 26 juillet.

Le train venant de Sainte-Anne a déraillé entre Plaintel et Quintin.

On compte 12 tués dont le mécanicien et 29 blessés.

Des secours sont partis de Saint-Brieuc. A demain des détails.

La fièvre typhoïde à Sarlat

Voici une lettre que publie le *Figaro* :

« Au printemps dernier, une épidémie de fièvre typhoïde s'est déclarée à Sarlat assez violente ; elle a fait de nombreuses victimes, entre autres la jeune femme de M. Sarrazin, maire de la ville, et depuis elle continue.

» Cette épidémie est causée par la mauvaise qualité des eaux de source puisées dans la ville même à des fontaines publiques. Ces sources, non captées, sont simplement recueillies à leur émergence, après avoir parcouru, sous tout un vieux quartier, des terrains empoisonnés par des amas de matières, dont il est inutile de préciser la nature, accumulées là depuis des siècles et dont les suintements ont enfin atteint la nappe d'eau des sources utilisées.

» A Sarlat, en effet, aucun service de vidange n'existe, tout est laissé au bon plaisir des habitants.

» On pourrait croire qu'en présence de cette grave épidémie il a été pris quelque mesure de préservation : il n'en est rien, hélas ! et les habitants, frappés de crainte, attendent toujours.

» Pas plus tard qu'hier, un jeune homme a bu un verre d'eau à l'une des sources, il est mort ce matin et son corps, devenu noir, a été porté à l'hôpital à fin d'autopsie.

» Alors, qu'a-t-on fait ? Une chaîne a été tout bonnement tendue au-devant de la fontaine, je crois que c'est insuffisant ».

Trois centimes la pilule : 50 coûtent 1 fr. 50, encore une raison pour la vogue des Pilules Suisses, bon et bon marché, voilà le principe de la maison ; les 1,000 attestations que chacun peut se procurer dans les pharmacies prouvent du reste assez l'efficacité du produit.

Volailles

35 ans d'un succès toujours croissant !! ont démontré l'efficacité absolue de la **Poudre carminative Picard-Faivre** ! dans toutes les maladies de volailles, **choléras des poules, crise du rouge des dindons**. 2 francs la boîte de poudre pour 300 poules. Dans toutes les pharmacies. Vente en gros : P. GALLEY, 29 (bis), rue des Francs-Bourgeois, PARIS.

M. AUDOUARD

Chirurgien-Dentiste, à Brives, informe le public qu'il sera à Cahors, **Hôtel de l'Europe**, le dernier samedi de chaque mois, à la disposition des personnes qui réclameraient ses soins.

Par suite de cette nouvelle combinaison, il pourra rester deux jours quand ses clients en auront besoin.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS EN AUVERGNE et dans le Limousin

Avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours. La Compagnie d'Orléans délivre du 1^{er} Juin au 30 Septembre des billets d'Excursion en Auvergne et dans le Limousin valables pendant 30 jours, au départ des gares désignées ci-dessous, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, aux prix réduits ci-après et comprenant les itinéraires A, B et C, déterminés comme suit :

ITINÉRAIRE A

L'itinéraire A comprend :
1^o Le parcours circulaire ci-après défini : Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (bains de Néris), Evaux (bains d'Evaux), Eygurande, Laqueuille (bains de la Bourboule et du Mont-Dore), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Ussel, Limoges (par Tulle, Brive et St-Yrieix, ou par Eymoutiers), Vierzon.
2^o Le parcours aller et retour entre le point de départ et le point de contact avec le circuit ci-dessus. Le point de contact avec le circuit est Vierzon pour les points de départ Paris, Orléans, Blois, Tours, Le Mans, Angers, Nantes; St-Sulpice-Launoy pour le point de départ Poitiers, Limoges-Bénédictins pour le point de départ Angoulême; Brive pour les points de départ Périgueux, Bordeaux, Agen, Montauban et Toulouse.

ITINÉRAIRE B

L'itinéraire B comprend :
1^o Le parcours aller et retour du point de départ à Vierzon;
2^o Le parcours circulaire ci-après défini : Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (bains de Néris), Evaux (bains d'Evaux), Eygurande, Laqueuille (bains de la Bourboule et du Mont-Dore), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Vic-sur-Cère, Arvant, Figeac, Rodez, Decazeville, Rocamadour, Brive, Limoges (par Saint-Yrieix ou par Uzerche), Vierzon.

ITINÉRAIRE C

L'itinéraire C comprend :
1^o Le parcours circulaire ci-après défini : Limoges-Bénédictins, Meymac, Eygurande, Laqueuille (bains de la Bourboule et du Mont-Dore), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Vic-sur-Cère, Arvant, Figeac, Rodez, Decazeville, Rocamadour, Brive, Limoges (par Saint-Yrieix ou par Uzerche);
2^o Le parcours aller et retour, entre le point de départ et le point de contact avec le circuit ci-dessus. Le point de contact avec le circuit ci-dessus est Limoges-Bénédictins, pour les points de départ Poitiers et Angoulême; Brive, pour les points de départ Bordeaux et Périgueux; Capdenac, pour les points de départ Agen, Montauban et Toulouse.

PRIX DES BILLETS

GARES de départ	ITINÉRAIRE A 1 ^{re} cl. 2 ^e cl.	ITINÉRAIRE B 1 ^{re} cl. 2 ^e cl.	ITINÉRAIRE C 1 ^{re} cl. 2 ^e cl.
Paris	98 f. 73 f.	120 f. 90 f.	> f. > f.
Orléans	86 64	108 81	> >
Blois	86 64	108 81	> >
Tours	91 68	113 85	> >
Le Mans	103 77	123 94	> >
Angers	103 77	123 94	> >
Nantes	113 87	133 104	> >
Poitiers	91 68	> >	91 68
Angoulême	91 68	> >	86 64
Périgueux	86 64	> >	81 60
Bordeaux	98 73	> >	98 73
Agen	98 73	> >	91 68
Montauban	98 73	> >	86 64
Toulouse	103 77	> >	91 68

La durée de validité de ces billets (30 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période d'un supplément égal à 40 % du prix du billet.

Il est délivré à toute station du réseau d'Orléans, pour une autre station du réseau située sur l'itinéraire des billets de voyage circulaires ci-dessus, ou inversement, des billets aller et retour de 1^{re} et 2^e classe, aux prix du tarif G. V. n° 2.

On délivre des billets à toutes les gares du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

AVIS ESSENTIEL. — Les prix ci-dessus ne comprennent pas le parcours de terre dans les services de correspondance avec le chemin de fer.

PÈLERINAGE A ROCAMADOUR

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS

A l'occasion du Pèlerinage de Rocamadour, il est délivré, chaque année, du 1^{er} mai au 31 octobre inclus, des billets aller et retour de toutes classes pour Rocamadour, avec réduction de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^e classe et de 30 0/0 en 3^e classe sur le double des prix des billets simples :

Aux gares distantes de Rocamadour de 250 kilomètres au plus.

Les billets de Pèlerinage donnent droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs, à l'exception des trains poste et express; ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour de leur délivrance.

Bibliographie

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT ET C^{ie}
56, RUE JACOB, A PARIS

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE
Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des tableaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes: dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

Prix pour les départements: 1^{re} édition: 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure colorée chaque numéro: 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également, soit aux bureaux de poste, soit aux librairies des départements.

LA POUPÉE MODÈLE

JOURNAL DES PETITES FILLES

Illustré de 200 gravures environ dans le texte. La Poupée Modèle, dirigée avec la moralité dont le Journal des Demoiselles a constamment donné la preuve, est entrée dans sa trente-et-unième année.

L'éducation de la petite fille par la poupée, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles: pour un prix des plus modiques, la mère y trouve maints renseignements utiles, et l'enfant des lectures attachantes instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en douter.

Bureaux, 14, rue Drouot, Paris. — Paris, 7 fr. — Départements, 9 fr. — Étranger, 11. — Les abonnements partent du 15 décembre de chaque année. — Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur. — Envoi gratuit d'un numéro spécimen.

Chaque livraison renferme en outre: Cartonnages coloriés. — Figurines à découper. — Décors de théâtre. — Patrons pour poupée. — Surprises de toute sorte. — Musique.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'ÉTÉ (1^{er} juillet 1895)

De Paris à Toulouse

	17	5	21	35	1125-1131
	OMNIBUS	EXPRESS	EXPRESS	DIRECT	OMNIBUS
	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} classe	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes
PARIS.....	départ. 3 ^h 10s.	10 ^h mat	7 ^h 50s.	11 soir.	—
BRIVE.....	6 40	6 30	5 7	11 midi 32	—
Gignac-Cressensac	6 50	6 58	5 20	1 10	7 ^h 5
SOUILLAC.....	7 28	—	—	1 48	7 43
CAZOULÈS.....	7 48	7 36	5 58	2 8	8 3
Lamothe-Fénelon	7 53	7 38	6 1	2 14	8 18
Nozac.....	8 »	—	—	2 21	8 25
GOURDON.....	8 15	—	—	2 22	8 28
Saint-Clair.....	8 25	—	—	2 35	8 41
Dégagnac.....	8 39	8 5	6 27	2 45	8 51
Thédirac-Peyrilles	8 49	—	—	3 »	9 5
Saint-Denis-Catus	9 1	—	—	3 10	9 15
Espère.....	9 12	—	—	3 22	9 27
CAHORS.....	9 23	—	—	3 33	9 38
Sept-Ponts.....	9 32	—	—	3 45	9 50
Cieurac.....	9 43	8 44	7 6	3 54	9 59
Lalbenque.....	Exp. 9 58	8 50	7 16	4 5	10 10
Caussade.....	10 9	—	—	4 20	10 30
Montauban.....	10 23	—	—	4 32	10 43
Toulouse.....	10 30	—	—	4 47	10 50
	11 3	9 30	7 55	4 56	11 3
	11 37	9 55	8 19	5 31	11 8
	11 h. 52 midi 2	10 »	8 24	6 11	11 28
	11 h. 39 midi 32	10 47s.	9 8	7 50	—

De Toulouse à Paris

	16	1140-1128	26	1126	1136	40
	EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS
	1 ^{re} classe	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes
TOULOUSE.....	départ. 2 ^h 43	—	7 ^h 5	—	9 ^h 3	6 ^h mat
MONTAUBAN.....	3 30	—	7 52	—	10 36	7 7
Caussade.....	3 37	4 33	7 59	—	10 50	7 30
Lalbenque.....	4 1	5 1	8 23	—	11 31	8 11
Cieurac.....	—	5 53	—	—	11 40	8 50
Sept-Ponts.....	—	6 2	—	—	11 40	8 59
CAHORS.....	4 39	6 23	9 1	—	11 40	9 11
Espère.....	4 45	6 33	9 8	6 15	—	9 30
Saint-Denis-Catus	—	6 48	—	6 28	—	9 44
Thédirac-Peyrilles	—	7 2	—	6 43	—	9 57
Dégagnac.....	—	7 17	—	6 52	—	10 11
Saint-Clair.....	—	7 26	—	7 1	—	10 20
GOURDON.....	—	7 36	—	7 18	—	10 29
Nozac.....	5 28	7 52	9 51	7 18	—	10 43
Lamothe-Fénelon	—	8 1	—	7 27	—	10 52
CAZOULÈS.....	—	8 10	—	7 37	—	11 1
SOUILLAC.....	—	8 19	—	7 47	—	11 10
Gignac-Cressensac	—	8 21	—	7 49	—	11 12
BRIVE.....	5 51	8 28	10 14	7 57	—	11 19
PARIS.....	5 54	8 34	10 17	8 4	—	11 24
	—	9 4	—	8 36	—	11 53
	6 32	9 40s.	10 55	9 12m.	—	12 26
	7 »	—	11 8	—	—	12 55
	4 37	—	10 51	—	—	11 22

De CAHORS à LIBOS

	Omnibus	Poste	Omnibus
CAHORS. — D.	6 20	12 50	6 38
Mercuès.....	6 43	1 47	6 52
Arrêt Douelle	6 47	»	6 56
Parnac.....	6 54	1 15	7 4
Luzach.....	7 »	1 22	7 10
Gastelfranc.....	7 13	1 35	7 22
Arrêt Prayssac	7 16	»	7 25
Puy-l'Évêque.....	7 25	1 46	7 33
Duravel.....	7 32	1 54	7 40
Soturas-Touzac	7 40	2 3	7 48
Fumel.....	7 49	2 13	7 57
LIBOS. — A.	7 55	2 19	8 3
BORDEAUX. — S.	8 51	3 11	8 34
PARIS. — Ar.	11 36	4 37	10 51

De LIBOS à CAHORS

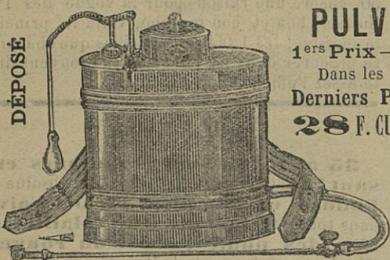
	Poste	Omnibus	Omnibus
PARIS. — D.	7 50s.	11 11	7 38
BORDEAUX. — »	»	6 10	3 34
LIBOS. — D.	8 20	3 30	9 10
Fumel.....	8 35	3 57	9 16
Soturas-Touzac	8 45	3 49	9 26
Duravel.....	8 52	3 58	9 33
Puy-l'Évêque.....	8 59	4 7	9 40
Arrêt Prayssac	9 6	»	9 47
Gastelfranc.....	9 12	4 23	9 53
Luzach.....	9 22	4 36	10 3
Parnac.....	9 31	4 46	10 11
Arrêt Douelle	9 41	4 57	10 21
CAHORS. — A.	9 53	5 15	10 37

De CAHORS à CAPDENAC

	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAHORS. — D.	7 35	1 27	5 23
Cabessut, halte	7 44	1 36	5 32
Arcambal.....	7 55	1 47	5 42
Vers.....	8 4	1 56	5 50
Saint-Géry.....	8 13	2 4	5 57
Conduché.....	8 26	2 17	6 9
St-Martin-Lab.	8 44	3 24	6 15
St-Cirq, halte.	8 53	3 33	6 24
Calvignac, hal.	8 52	3 41	6 31
Cajarc.....	9 6	2 55	6 44
Montbrun, hal.	9 17	3 6	6 54
Toirac.....	9 27	3 16	7 5
Lamadaine.....	9 40	3 29	7 15
CAPDENAC. A.	9 52	3 41	7 27

De CAPDENAC à CAHORS

	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAPDENAC. D.	7 45	1 10	5 19
Lamadaine.....	7 55	1 22	5 33
Toirac.....	8 6	1 34	5 43
Montbrun, hal.	8 14	1 43	5 52
Cajarc.....	8 26	1 55	6 3
Calvignac, hal.	8 36	2 6	6 14
St-Martin-Lab.	8 46	2 14	6 25
St-Cirq, halte.	8 54	2 23	6 34
Conduché.....	9 »	2 30	6 41
Saint-Géry.....	9 17	2 45	6 56
Vers.....	9 22	2 51	7 2
Arcambal.....	9 50	1 00	7 41
Cabessut, halte.	9 40	1 11	7 22
CAHORS. — A.	9 48	1 19	7 30



PULVÉRISATEUR-DEPEYRE
1^{er} Prix — Hors concours — Médailles d'Or
Dans les principaux Centres viticoles de France
Derniers Perfectionnements. Appareil garanti
28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant
Chevalier du Mérite Agricole
18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)
NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

FÉLIX ALCAN, Editeur, 108, Boulevard Saint-Germain, PARIS

DICTIONNAIRE DE MÉDECINE

par les D^{rs} E. BOUCHUT et A. DESPRÈS
Sixième Edition au courant des derniers Progrès de la Science.

4 magnifique volume de 1630 pages in-4° sur 2 colonnes, avec 1000 gravures dans le texte
Indispensable aux Familles

PRIX : BROCHÉ, 25 FR. — RELIÉ, 30 FR. Franco contre Mandat.

BEAULIEU (Corrèze), pays adm., vie p^r rien, belle maison, beau jardin 44 ares : 35,000 f. a coûté 70. Occasion p^r se retirer. Aff. vir. Ecr. à M. de Masclary, Tours

LE GOURMET

REVUE DE CUISINE PRATIQUE
Paraissant le mardi

Abonnement pour un an :
France 5 fr.
Étranger..... 6 fr.

Bureaux : 12, rue Turbigo, Paris

Le propriétaire-gérant : L